

"LE NORD"

Journal hebdomadaire publié le jeudi, à St-Jérôme, comté de Terrebonne, spécialement des intérêts généraux de la vallée de l'Ottawa.

Abonnement payable d'avance
CANADA et États-Unis: Un an \$1.00
FRANCE: Un an \$1.50

W. DESJARDINS,
Administrateur.

LE NORD

ANNONCES

Dix cents la ligne, première insertion, et 5 cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payable d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à longs termes.

EMPARONS-NOUS DU SOL

La COMPAGNIE D'IMPRIMERIE
DU NORD

ST-JEROME, 11 FEVRIER 1886

G. A. NANTEL
Rédacteur

ST-JEROME

JEUDI 11 FEVRIER 1886

SOMMAIRE

1ERE PAGE

Courrier de la semaine.—Notre journal.

2EME PAGE

Colonisation.—Une question.—Une bonne vérité.—Soufflete par lui-même.—La Justice.—Actions en dommage.—Une voix autorisée.

3EME PAGE.

C'est très drôle.—Les affaires municipales.—Un ex-abonné de l'Etendard.—D'autres ex-abonnés de l'Etendard.—Agriculture. Bénéfices particuliers.

4EME PAGE.

Connaissances utiles.—Année 1885.—La société St-Jean Baptiste.—Naissance.

5EME PAGE.

Feuilleton.

COURRIER DE LA SEMAINE

On croit généralement que le nouveau gouvernement anglais présidé par Gladstone fera des concessions considérables à la ligue Irlandaise.

Il s'agit ni plus ni moins de faire racheter les grandes terres de l'Irlande par l'Etat et de les concéder ensuite.

Notre modification de la tenure seigneuriale au Canada était plus juste que cela et plus simple aussi pour toutes les parties.

Nous offrons nos plus sympathiques condoléances à notre confrère M. G. Amyot, directeur de la Justice que vient d'éprouver cruellement la mort de sa mère.

M. Joseph Doutre est décédé mercredi de la semaine dernière, sans avoir consenti à accepter les secours de la religion.

M. Doutre était un écrivain assez remarquable, un avocat bien distingué et un libre penseur avancé. Dans ses relations sociales et domestiques c'était, dit-on, un gentilhomme et un bon père de famille. Sa mort a fait scandale les catholiques.

Il est une justice que nous aimons à lui rendre, c'est que M. Doutre personnifiait la dignité de l'ancien barreau français qui est bien mince ment représentée aujourd'hui, soit dit en passant.

L'Etendard n'est pas très violent contre M. Doutre; il lui reproche surtout l'affaire Guibord.

Tous calculs faits, M. Doutre n'a pas fait à la religion, à l'union des catholiques, à la force et à l'influence du clergé, le tort que lui ont causé M. Trudel et une partie de son école, depuis le programme jusqu'à l'Etendard, car ces gens n'ont cessé d'attiser la discorde, les disputes entre ca-

tholiques, en se recouvrant du voile de l'hypocrisie, tandis que M. Doutre, une fois dénoncé, une seule fois, remarquons bien, par l'autorité, n'a plus eu aucun crédit parmi les catholiques qui le regardaient depuis longtemps, comme ayant abandonné les pratiques religieuses et la foi de ses ancêtres.

M. Trudel nous excusera bien, si nous lui disons cette dure vérité que les contemporains éclairés et de bonne foi admettent et que l'histoire ratifiera.

La date de la session de Québec n'est pas encore déterminée.

Le Courrier de St-Hyacinthe publie un excellent article sur le rôle de l'Etendard qui s'efforce de mettre, d'une manière révoltante, deux évêques des Provinces maritimes en flagrante contradiction de doctrine sur la révolte de Riel. L'article est signé Clericus.

La Patrie a un petit mot de dédain et de menace pour M. Bergevin, le digne député de Beauharnois. Nos félicitations sincères avec celles de toutes les honnêtes gens, sont acquises à M. Bergevin.

Se rappelle-t-on tout le tapage qu'on est venu faire à St-Jérôme pour envoyer une requête au Gouvernement d'Ottawa et demander la grâce de Riel!

Eh bien! le croirait-on, jamais on ne s'est soucié d'envoyer telle requête; le comité de Montréal qui s'est tant agité et là bas et ici, n'a jamais demandé la commutation de la peine de Riel.

On ne le croirait pas, si ce n'était que trop vrai.

Les conservateurs de St-Jérôme, eux, ont envoyé telle requête et pourtant criaient-ils sur les toits qu'ils voulaient la mort de Riel!

Le peuple peut voir par là où sont les hypocrites et où sont les vrais patriotes.

Il est question de régler définitivement l'affaire des Jésuites. C'est Mgr Taschereau qui est chargé de cette tâche délicate. On dit qu'il accepterait du gouvernement, comme devant couvrir toute réclamation quelconque, la somme de \$400,000.

La Presse s'offusque de la longueur de notre rapport de l'Assemblée de St-Jérôme. La Presse a raison: 27 colonnes, c'est épouvantable.

Mais à qui la faute? Pourquoi messieurs de Montréal, nous avoir

contraint à réfuter cette légion de sottises inventions et de mensonges ridicules!

Il est certain que pour la Presse, notre rapport était trop long d'une bonne colonne.

Qu'en dit son gérant et M. Chénard?

Nicodème pirouette toujours dans l'Etendard: les badauds le trouvent beau, les autres en rient. Vive Nicodème le bipède de l'Etendard!

Nous avons eu notre possession des blancs pour l'exposition coloniale et indienne à Londres, qui doit se tenir cette année.

Ne savons que M.M. Roliand, Fiset et Cie, Toupin, vont exposer, ainsi probablement, M.M. Cal. Ethier, Delisle et Cie. Tant mieux, il ne saurait y avoir de meilleure chance pour nos industriels de se faire connaître, ainsi que St-Jérôme.

Mgr Taschereau vient de convoquer le septième concile provincial, pour le 30 mai prochain.

Nous avons la profonde douleur d'enregistrer la mort de M. Georges Amable Thibault le second curé de St-Jérôme. Il naquit à Ste-Thérèse, le 3 août 1819, et était fils d'Amable Thibault et de Rose Savard. Il fut ordonné prêtre à Montréal le 12 décembre 1841, et enseigna à Sainte-Thérèse pendant 3 ou 4 années consécutives. Il fut successivement curé à Sainte-Anne des Plaines en 1844, à Saint-Jérôme en 1845 et à Longueuil depuis 1855. Il était retiré depuis quelques années à l'Hospice de Longueuil.

Ce saint prêtre, cet homme d'étude et de talent, ce patriote dévoué et toujours prudent, a laissé ici des souvenirs ineffaçables. Il fut un des premiers élèves de Ste-Thérèse.

M. Normandin maître castor a été battu à Longueuil par M. Hurteau N. P.

Le moulin à farine du Nominique marche maintenant. Quel bonheur pour les colons! Il a été bâti sur les pans de M. Matte et sous la direction de M. J. Beauchamp de St-Jérôme.

M. M. Lavigne et Lajoie viennent de publier "La glissoire" très jolie marche composée par F. Diller et E. L., nos remerciements pour nous l'avoir adressée.

NOTRE JOURNAL

Nous recevons de temps à autre des plaintes au sujet de l'impression de notre feuille. Notre personnel fait tout en son possible pour donner satisfaction et s'il y a matière à reprendre, il n'y a certainement pas mauvaise volonté.

Nous ne sommes pas le dernier à comprendre qu'il faut de toute nécessité apporter à notre établissement des améliorations sensibles, mais l'on comprendra, qu'ayant pris le Nord dans un état plus que délabré, nous ne pouvons pas, réduit à nos propres ressources, tout faire à la fois. Il a fallu prendre un peu de temps pour établir notre œuvre sur des bases solides, et aujourd'hui que ce premier pas est franchi, nous sommes heureux de pouvoir dire qu'au printemps, nous serons, au moins nous en avons l'espoir, presque la certitude, de notre journal, une feuille de première classe pour la campagne.

Qu'on soit certain d'une chose: nous se nous sommes toujours à nous imposer les plus grands sacrifices pour donner à St-Jérôme et à tout le Nord un organe digne de nos progrès et en rapport avec nos besoins toujours croissants.

Un peu de patience et de bonne volonté de la part de nos amis et nul doute que nous réussirons dans nos projets.

Il ne se passe pas de jour sans que nous recevions de précieux encouragements de la part des hommes les plus distingués du pays.

Citons un extrait d'une lettre que nous adresse un des plus véritables patriotes de notre temps.

Nous ne le faisons pas pour nous-même, mais à simple fin de prouver à ceux qui nous suivent et nous encouragent de leur approbation, que nous ne sommes pas isolés dans les luttes que nous soutenons pour le bon ordre, les véritables principes d'autorité et par là même de grandeur et de puissance nationale. Avec de pareils témoignages, nous pouvons nous passer de ceux qui, s'appuyant sur le mensonge le plus éhonté, sur les doctrines les plus perverses, sur les calomnies les plus noires et les plus infâmes, s'efforcent de nous couvrir de boue et de nous détruire, surtout auprès d'une classe de notre société que nous avons la prétention de servir fidèlement et avec autrement de prudence et de succès qu'ils ne le font eux-mêmes:

Le 6 Février 1886.

A Monsieur Nantel, avocat, M. P. P.
St-Jérôme.

Cher Monsieur,
J'ai suivi avec grand intérêt tout

ce qui s'est passé au Canada depuis quelque temps et me suis associé beaucoup à tous vos troubles et vos désagréments, éprouvant en même temps beaucoup de satisfaction de ce que vous avez eu la force et le courage qui conviennent à celui qui se prépare sérieusement à la vie publique et aux luttes de la carrière politique.

Vous vous êtes tenu dans le droit et le bon et tôt ou tard vous en recueillerez les fruits.

L'homme public doit savoir résister aux entraînements de la foule et son devoir est d'attendre. Le moment viendra toujours, qu'il pourra s'imposer quand l'effervescence populaire sera disparue comme une vapeur passagère.

COLONISATION

On nous écrit :

La Presse du 22 janvier 1886 a publié l'entre-filet suivant, dont je ne puis trop saisir l'intention. Est-il bienveillant ou dérisoire ? je vous laisse à en juger :

On vient de construire à dix lieues dans les bois en arrière de St-Adolphe une petite chapelle pour le besoin des colons qui demeurent près de là.

A Prince-Mouche, dans le nord, les pères rédemptoristes qui ont un établissement considérable, ont amené Montréal 150 orphelins, à qui on enseigne la culture pour les placer ensuite sur des terres.

Permettez-moi de rectifier.

Dix lieues en arrière des bois ! Où cela peut-il se trouver ! Si l'auteur a voulu parler de la chapelle du sud de Wentworth à 10 milles de Notre-Dame de Montfort, c'est très bien ; j'ajoute que la chapelle n'est pas petite, qu'elle est belle et spacieuse et due au dévouement incroyable du père Bouchet.

A Prince-Mouche, dans le Nord ! connais pas. Les pères rédemptoristes, connais pas non plus. Il y a les Pères de la Compagnie de Marie, qui n'ont pas amené 150 orphelins à Montréal ; c'est ridicule, mais qui en élèvent de nos jours-hui près de 25.

Seulement le gouvernement a promis qu'il confierait un certain nombre des orphelins placés sous son contrôle, à cette splendide institution agricole, mais il n'y a rien de fait encore.

Votre etc

UN COLON.

P. S. J'apprends que le gouvernement vient de remplir sa promesse et que prochainement les bons Pères de Wentworth auront la direction d'un bon nombre de ces enfants.

NOMININGUE

J'ai vu la grande fête au Nominique : on bénissait le nouveau moulin qui vient d'être acheté et qui va contribuer puissamment à la prospérité de tout le canton, sur l'invitation du R. P. Martineau, les colons étaient venus en grand nombre assister à une messe d'action de grâces, chantée ce jour-là en l'honneur de Saint Joseph.

Le Rév. Père fit une courte allocution sur les bénédictions en usage dans l'Eglise. Il dit, entre autres choses, que les créatures de Dieu étant par

elles-mêmes indifférentes, peuvent servir soit au bonheur soit au malheur de l'homme. Voilà pourquoi l'Eglise, comme une bonne mère qui veille toujours sur ses enfants, bénit ces créatures afin d'attirer les grâces de Dieu sur ceux qui en font usage et d'empêcher qu'elles ne tournent à leur ruine.

Après la bénédiction, M. Beauchamp constructeur du moulin, et M. Cyr Meunier mirent les meules en mouvement afin de mouliner le premier blé du Nominique. Vous dire la joie des colons en voyant tomber du blut-au cette belle fleur de farine, blanche comme la neige, serait chose impossible. "Désormais disaient ils, les mauvais jours sont passés. La farine n'est plus à trente lieues d'ici, elle est à notre porte." Pour comprendre l'allégresse générale, il faut savoir que jusqu'à ce jour toute la farine devait venir de St-Jérôme et que pour le transfert de cent livres on ne payait rien moins qu'une piastre et demie.

La scierie, qui fonctionnait déjà l'été dernier, a été enrichi et enrichi d'une scie à couper le bûcheau ; ce qui va donner aux colons tout facilité pour construire les édifices dont ils ont besoin.

Quant aux meules du moulin, M. Beauchamp dit que ce sont les plus belles qu'il ait encore posées dans le Nord.

Tous ces travaux ont été exécutés sur les plans et sous la direction de M. Matte de St-Jérôme. Ils ont coûté des dépenses considérables, et malheureusement le R. P. Rother, l'apôtre de la colonisation dans le diocèse, a dû suspendre pour un temps ses collectes, afin d'aider à exercer son zèle sur un autre théâtre dans l'hôpital des vieillards.

La conséquence nécessaire est que les ressources font grandement défaut à l'heure présente. Espérons que les amis de cette grande œuvre importante pour l'avenir de notre pays, lui viendront encore en aide et continueront de lui donner leur support jusqu'à ce qu'elle ait pu pleinement les fruits que nous avons droit d'en attendre.

Les machineries ont été faites à la fonderie de M. M. Laviolette et marchand, St-Jérôme.

-L'Etendard

UNE QUESTION.

L'Etendard se vante toujours de l'appui du clergé et il prétend qu'il n'a reçu aucun désabonnement des Messieurs du clergé, excepté peut-être deux.

M. Trudel va-t-il prétendre que le clergé catholique de ce pays approuve sa conduite ?

Une réponse obligerait.

UNE BONNE VERITE

M. Robillard député de Russell à Toronto, vient de faire un discours très remarquable dans lequel il dit que Montréal s'efforce d'être le Paris du Canada et de devenir un foyer de mauvaises doctrines et de machinations révolutionnaires.

C'est parfaitement vrai, puisque Montréal prête bien trop l'oreille aux Savary, aux Sauvalle et aux Trudel de l'Etendard.

Les campagnes s'en laisseront-elle imposer par ce trio monstrueusement allié pour le moment ? Non, espérons le, pour notre honneur.

SOUFFLETE PAR LUI MEME

Le Sénateur Trudel vient de déci

dé de se souffleter lui-même, afin d'éviter aux autres cette tâche qui leur devient par trop fastidieuse.

Allons, tant mieux, M. Trudel, c'est là un bon mouvement.

Voici le fait :

M. Chapleau l'ayant poursuivi, M. Trudel s'écria "ce n'est pas moi, le coupable; ce sont deux députés."

"Eh bien ! voyons ces deux députés", a dit l'avocat de M. Chapleau, l'Hon. M. Lacoste. Les deux députés vus, il arriva que M. Trudel avait, comme d'habitude, sur les matières les plus graves, faussé la vérité et parlé en l'air, sans s'occuper de savoir si ses dires étaient vrais ou non et pouvait causer un tort considérable à la réputation du prochain.

Alors, en voilà une veuille que la réputation du prochain pour M. Trudel ! il y a longtemps qu'il n'est mis au-dessus des commodes de Dieu comme au-dessus des règles de la bienséance et de la bonne société.

La poursuite en diffamation était toujours là et pour M. Trudel c'est la seule force de droit qu'il reconnaît; il ne cède devant rien à la chose. Il doit donc se souffleter lui-même de la gentille manière qui suit :

"Or, d'après la réponse que ces messieurs (ces deux députés) nous ont donnée, nous jugeons qu'il ne nous ont pas en état d'apporter une preuve suffisante l'exactitude des affirmations en question. Sous ces circonstances, nous considérons comme un devoir de retirer les affirmations contenues dans le paragraphe en question et de prier nos lecteurs de les considérer comme non avenues.

Et voilà !

LA JUSTICE.

La Justice commence à raisonner l'affaire Riel. Tant mieux, nous n'attendions pas moins de M. Amyot ; les raisons, les faits, les preuves irréfragables qui militent contre le chef médis et en faveur du gouvernement, ne sauraient tarder longtemps à ranger ce vaillant conservateur du côté de l'ordre, de la justice, de la paix et de l'union.

Si notre confrère veut se défier plus qu'il n'a fait, d'avoir des rapports trop intimes avec l'Etendard, nous sommes certains qu'il pourra compter par le passé, rendre service à la bonne cause.

Mais, si s'inspire, comme pour l'assemblée de St-Jérôme, dans cet organe du mensonge et de la calomnie, M. Amyot pourrait bien ne pas résister aux atteintes de ce poison, aux morsures de cette peste vivante.

ACTIONS EN DOMMAGE

M. Chapleau a poursuivi l'Etendard pour \$20,000 de dommages.

L'Etendard a ri de la poursuite d'abord ; ensuite, comme d'habitude, il chercha à la mettre à la charge de l'un de ses confrères ou plutôt de l'un de ses commères-députés.

Compète ou commère, nous avons hâte de connaître ce monsieur là.

S'il n'existait que dans la tête de M. Trudel !

Le juge Rouleau a aussi poursuivi l'Etendard pour \$15,000 de dommages.

L'Etendard s'est retracé.

Nous avions menacé l'Etendard de poursuite, il y a quelque temps, il s'est retracé. Dans ces trois cas M. Trudel a déclaré qu'il n'était pas le coupable.

Drôle de manière de pratiquer le journalisme : vous accablez un adversaire d'injures et de diffamation.

Vous êtes menacé de poursuite, vous rengainez et vous vous sauvez, en criant : "Ce n'est pas moi, c'est celui-ci, celui-là."

C'est ganache, c'est couard : c'est du Trudel tout pur.

UNE VOIX AUTORISEE

M. Ferdinand Gagnon, rédacteur du Travailleur, un véritable patriote celui-là, qui lutte chaque jour pour l'honneur et l'agrandissement de la race française, de la foi catholique, a écrit l'article suivant que nous prions nos lecteurs de lire et de méditer. C'est un article de maître qui fera autorité sur cette question :

NOTES DU RÉDACTEUR.

Politique ! Politique ! Politique ! Que de fois tu causes à notre Canada. Tu divises les Canadiens-Français, tu les rends soupçonneux les uns des autres, tu rends ridicules nos hommes de talent, tu rapetisses les grands éruditions, tu enlèves la dignité aux assemblées délibératives, etc., etc.

Le 16 novembre, Louis Riel, après un procès conduit, disent ses avocats, avec justice et impartialité, sous la sentence de la loi et monté sur l'échafaud. De suite, on crie au fanatisme, on soulève le peuple des villes, on brûle les trois ministres canadiens en effigie, on condamne leur conduite, on les blâme de n'avoir pas remis leur portefeuille. Des députés, affolés par ce mouvement monté d'avance, font des déclarations qu'ils regrettent aujourd'hui, des discours qu'ils ne voudraient jamais avoir prononcés. C'est une trainée de ville en ville et de village en village ; seules, nos campagnes ne s'émouvent pas.

Sept mois auparavant on armait deux bataillons de jeunes Canadiens et on les envoyait combattre Riel, les jours aux trouvaient cela tout naturel, ils élevaient aux unes le patriotisme de nos soldats.

Ces gens-là allaient-ils se battre contre un fou ? Si oui, ils auraient dû briser leurs fusils et refuser de partir. Allaient-ils se battre contre un fauteur d'insurrection ? Si oui nous comprenons pourquoi ils laissent leurs familles, leurs occupations, leurs affaires. Ils défendaient le droit de l'autorité au respect, ils défendaient le droit des majorités contre une faction.

Pourquoi tout cela s'est-il trouvé renversé le 16 Novembre, et a-t-on exalté, et termes si ridicules, l'héroïsme de celui contre lequel on encourageait nos volontaires à combattre ?

Politique, réponds nous.

On a voulu faire de l'échafaud du pauvre Louis Riel un marche-pied pour parvenir à dégrader les ministres actuels du pouvoir et pour recueillir quelques partisans en les compromettant, car tout cet enthousiasme pour Riel ne s'est manifesté qu'après sa pendaison. Où sont les requêtes demandant son pardon ? Il n'y en a pas. C'est avec difficulté qu'on a pu recueillir les frais de son procès, et, depuis le 16

novembre, après tant de chaleureuses protestations sur l'héroïsme de notre défunt ami Riel, on n'a pu en core recueillir que \$800 pour sa veuve, et les Canadiens des Etats-Uns ont mis dans ce fond plus de \$200.

On a voulu former un parti national, mais on n'est plus du temps de Lafontaine et Morin, où le désintéressement et le véritable patriotisme passaient avant les mesquins intérêts personnels.

Notre journal, tout en sympathisant avec le gouvernement de ses ennemis coupables, n'a jamais pris Riel pour un héros. Nous connaissons Riel, sa vie, ses idées, ses haïnes, ses aspirations—tout parait chez lui à dominer les autres, Riel, maniaque en religion, avait toute sa lucidité d'esprit sur tout autre sujet.

Quelques lecteurs nous ont trouvé indifférent, peu sympathique au mouvement; mais il est arrivé que nos idées étaient assez justes, puis que tous les mandements de évêques ont désapprouvé ce que nous avions désapprouvé.

Voici un nouveau témoignage qui est d'autant plus important qu'il nous vient d'un prêtre, que Riel avait fait son confident, en qui il avait mis toute sa confiance, d'un prêtre qui a donné l'hospitalité à Riel, qui lui a procuré des secours pécuniaires qui étaient si nécessaires et qui en avait pu voir ce que ce prêtre nous écrit :

"Je vous félicite d'avoir su démolir et saisir de suite la vraie note dans l'affaire Riel. Comme ce n'avait possédé d'ambition doit travailler de joie d'aujourd'hui ou conquérir à si peu de frais une renommée que rien n'empêchera plus de devenir légendaire. Peu auront à cœur, et avec raison, de glorifier son mémoire, et plus d'un travaillera follement à en faire l'objet national moderne. De fait, les panthéons de tous les peuples sont remplis de statues semblables à celle décrétée par Daïel. Le parti conservateur canadien avait certes besoin de faire une grosse sottise pour le ramener à l'autorité nationale. Vous n'avocassez guère le dernier né national. A coup sûr, il n'est pas méprisable; les haïnes et les aspirations ont été de chaque camp le rendent irréalisable. L'homme de la situation fait défaut. Un homme à vues larges, conciliant, tenace et grand ami du silence est chose difficile à trouver dans un temps et un pays où tout le monde veut être au journal ou à la tribune....."

C'EST TRES DROLE

Il va sans dire que l'*Etendard* ne répond pas à notre dernier article, ni à celui du 28. Il ne le peut pas.

Il se contente de nous dire atteint d'une nouvelle maladie : celle de ne voir partout que des menteurs.

Distinguons : à l'*Etendard* oui, de haut en bas, en dehors comme au dedans, nous ne voyons que ce qui s'y trouve.

Chez les autres journaux, à la *Patrie*, à la *Presse*, au *Star*, au *Herald* il s'est trouvé, en cette occasion, trop de gens sans scrupules à l'endroit de la vérité.

Quant au succès de M. Chapleau, que M. Trudel ne s'en inquiète pas, s'il le peut : nous savons bien nous, que ce succès est assez certain pour troubler les rêves du Sénateur-Generalthomme.

Il rit de nos injures : belle histoire ! Nous aimerions bien à savoir

si M. Trudel peut ressentir l'injure de se voir bien énergiquement et avec raison, n'est ce pas ? traité de menteur éhonté de vil colomniateur !

M. Trudel rit de cela : c'est un effet très indifférent et très drôle pour M. Trudel : ça ne l'est peut être pas autant pour ses fondateurs et ses abonnés ; pour nous, cela prouve une fois de plus que cet homme n'a plus ni pudeur ni vergogne.

LES AFFAIRES MUNICIPALES

Tout va bien maintenant dans notre petite et bonne ville de St-Jérôme. La paix, l'harmonie semblent renaître. Notre conseil sous la direction active et éclairée de M. Godmer, s'est mis sérieusement à l'œuvre ; les comptes seront audités prochainement et nous saurons au juste où nous en sommes.

On nous a dit que nos \$17,500,000 d'emprunt ont été dépensés depuis assez longtemps, que nous redevenons même près de \$5000,000 et pour tout cet argent nous n'avons toujours que notre marché et une section d'aqueduc.

Où est allée la balance ? c'est ce que nous verrons prochainement. Il est certain que notre position est assez critique pour requérir les efforts, l'intelligence et le dévouement de nos hommes les plus capables de la ville.

C'est pour cela que la défaite de M. Leclair doit être regrettée.

Nous n'avons pas voulu parler de ce sujet après l'élection ; on aurait à tribu nos paroles au dépit ou au ressentiment.

Nous n'avons jamais rien eu contre M. Brière, seulement M. Brière ayant déclaré à maintes personnes, durant le cours de l'été, qu'il ne voulait pas se représenter pour les deux raisons suivantes :

1^o parce qu'il ne savait pas s'il resterait longtemps à St-Jérôme et

2^o parce qu'il reconnaissait qu'il faut maintenant des hommes capables instruits, en état de lire et d'écrire au moins, et que lui ne le pouvait pas ; M. Brière, ayant déclaré tout cela à qui a voulu l'entendre, nous avons cru qu'il accepterait un homme comme M. Leclair et ne ferait pas la lutte qu'il lui a faite.

Nous avons travaillé pour l'homme le plus capable et nous avons à regretter que ceux qui, au fond, étaient avec nous, aient cru à propos de voter et de travailler pour l'homme le moins capable—pour des raisons politiques.

LORSQUE L'ON A EU BESOIN DE NOUS, POUR M. BRIERE, LUI-MEME, POUR LE carre, nous n'avons pas hésité à agir, pour ce que nous croyions être le bien général.

Nous aurions voulu que l'on se plaçât au même point de vue et que l'on ne nous eût pas fait regretter ce que nous avons fait par le passé.

Nous pouvons nommer M. X. médecin, M. Y. avocat, M. F. marchand, M. J. notaire, qui nous ont, à nous même, déclaré que M. Le-

clair était un homme INDISPENSABLE. Pourquoi l'a-t-on repoussé à la dernière heure !

La raison politique ! M. Godmer n'est pas un conservateur et nous l'avons obtenu contre bien des conservateurs.

Les conservateurs pouvaient avoir deux candidats de leur parti et les faire passer, puisque la ville de St-Jérôme nous a donné en 1882, une majorité de 85 voix. Mais non, la politique n'entrera jamais, pour eux, dans les affaires municipales.

Pourtant on s'est servi durant des mois, de la position de maire et de refus pour faire de la politique uniquement de la politique et telle ment, qu'on a oublié le reste ou qu'on l'a assez mal administré, pour faire de la politique, au point encore que l'affaire du bureau de poste a été négligée d'une manière impar donnable, à cause de la politique.

La dernière lutte qui a été faite, ne l'a pas été à M. Brière lui-même, mais au chef de l'administration qui avait la confiance de M. Brière pour l'occasion. Nous disons : pour l'occasion, car cette confiance il ne l'a pas toujours eue, tant s'en faut ; nous parlerons peut-être de cela.

Maintenant l'élection de M. Brière est contestée ; ce monsieur n'avait pas même songé à payer ses taxes. En sorte que son élection sera très certainement annulée. M. Leclair demande le siège pour lui, car il a réellement la majorité des voteurs qualifiés à voter.

Y aurait-il élection nouvelle, que nous espérons que M. Leclair se présentera de nouveau, car nous sommes, nous, toujours d'opinion, que c'est un homme sinon INDISPENSABLE, au moins très nécessaire à notre administration municipale.

On ne dira pas, dans les circonstances, qu'il sagit de politique, espérances, et si les personnes qui ont l'habitude d'avoir des idées larges et progressives, s'abstiennent à repousser un homme de la capacité de M. Leclair la seule vengeance à tirer, serait de laisser faire l'élection bien tranquillement, de publier le nom des voteurs, et d'attendre patiemment l'occasion, pour M. Leclair et ses amis, de montrer qu'ils sont quelque chose ici et qu'on a tort de chercher à les isoler.

Cette occasion ne saurait tarder à se présenter. Elle est peut-être même déjà arrivée.

UN EX-ABONNÉ DE "L'ETENDARD"

St-Adèle, 4 Fév. 1886.

A l'Editeur de l'*Etendard*.

Monsieur,

Le compte rendu de votre journal de l'assemblée de St-Jérôme du vingt janvier dernier et tout ce qui y a paru avant et après, au sujet de la dite assemblée, n'est qu'un tissu de grossiers mensonges, assaisonnés de mots injurieux, le tout écrit sous l'empire de la haine, de la jalousie et de la déception, tellement que je ne crois plus du tout à la véracité ni à l'honnêteté de l'*Etendard*.

Je vous prie de ne plus me l'adresser.

Votre etc., J. FILIATRAULT N. P.

D'AUTRES EX-ABONNES DE "L'ETENDARD"

La lettre suivante a été adressée à l'*Etendard* :

A M. le Rédacteur de l'*Etendard*,

Monsieur, Nous soussignés électeurs paroissiaux de la paroisse de Ste Adèle, comté de Terrebonne, repudions votre journal de toutes nos forces pour les raisons suivantes :

1^o Parce que vous avez lancé injustement à la face de la population du nord du comté de Terrebonne, des insultes inqualifiables en accusant par exemple, les électeurs de s'être laissé charroyer en voitures doubles à St-Jérôme aux frais de M. Chapleau, d'avoire été achetés et de s'être faits chaque fois soudoyés.

2^o Parce que dans vos insultes vous avez visé des personnes dont vous n'êtes pas digne de baisser les chausses. Honte à vous !

3^o Parce que vous avez encouragé à la construction d'un chemin de fer dans le Nord, qui est une œuvre nationale, de colonisation, l'œuvre priviégée du curé Labelle. Et vous nuisez à cette grande œuvre en voulant défaire l'influence de l'hon. J. A. Chapleau qui travaille depuis longtemps pour cette œuvre.

Honte à vous, M. Trudel.

Sachez une fois pour toutes que les électeurs du Nord sont aussi libres et indépendants que les rédacteurs de l'*Etendard* ; et vous êtes invité à venir repêcher dans le Nord sur nos hustings, les mensonges et les colomnies que vous avez lancés dans votre journal, au sujet de l'assemblée de St-Jérôme. Essayez si vous n'avez pas peur. Comme nous avons deux grands fleaux à l'heure qu'il est, dans notre paroisse, veuillez garder chez vous votre feuille de chou l'*Etendard* de la révolte ; on peut se passer de ce troisième fleau.

St-Adèle, 5 février 1886.

DR WILFRID GRIGNON, J. P., JOS CORBEIL, MARCHAND, STANISLAS CARDINAL, MARCHAND, FRAS BEAUCHAMP, J. P., PHILIBERT LAFLEUR, HONORIUS GAGNON.

N.B.—N. le curé nous a donné l'exemple en renvoyant le journal à une quinzaine de jours, et le notaire J. P. Filiatrou, M. H. B. Lafleur, J. P., m'ont proposé d'en faire autant.

AGRICULTURE

Beurreries par titulaires

Oh nous écrit de Verchères :

Monsieur,—Ayant l'intention de fabriquer le beurre et connaissant votre compétence sur ce sujet, je prends la liberté de vous demander les instructions de D'abord laissez-moi voir ce que vous avez dit et je prétends à la maison le beurre de bonne qualité de porter le lait plus profitable que vous l'est à la fromagerie : Mais l'erreur ? (1)

de varier la fabrication du beurre sur les pratiques et avantages de ceux qui ont acquis de bonne terre ? (2) Adhucite quel sera le coût de l'installation la plus économique ? (3) Quel sera le système à adopter pour fabriquer la meilleure qualité de beurre ? Il est entendu que les

vaches recevront les soins exigés pour produire la plus grande quantité et la meilleure qualité de lait. Puis je écoulé le beurre de première qualité de trente à quarante vaches au prix de vingt cinq et trente cents en moyenne ? (4)

Car, à des prix beaucoup plus bas je ne crois pas, d'après ma bien petite expérience, qu'il soit avantageux de faire les frais de s'installer pour fabriquer ce qu'on appelle de très bon beurre, c'est-à-dire No 1. Mais dans tous les cas je ne me forme pas d'opinion aucune avant d'avoir reçu vos instructions et informations qui me seront précieuses ainsi que vos conseils que je suivrai à la lettre. (5) Je suis, etc., J. H. P.

Reponses.—(1) Cela dépend des circonstances. Une fabrique de beurre et de fromage combinée parfaitement dirigée donnera, en général, plus de profit aux cultivateurs pour les raisons données à plusieurs reprises dans le journal. Quant aux fromageries seules, nous avons jeté le cri d'alarme, dans ce journal, et à plusieurs reprises, depuis quelques années. Nous regrettons tout de même d'avoir été si bon prophète en cette matière. Le fromage ne se vend plus un prix suffisant, et si cela continue, ce qui est à craindre, les fromageries simples seront ruinées. Tandis que les établissements où l'on pourra faire ce que demande le marché—soit du beurre seul, soit du fromage gras, soit du beurre et du fromage écrémé, selon la demande, devront réussir indubitablement.

Les deux seuls inconvénients de faire son beurre à la maison sont 1o Qu'il faut un spécialiste fabricant d'excellent beurre, et ce spécialiste pourrait aussi bien faire le beurre d'une paroisse entière que celui d'un seul cultivateur 2o Qu'il faut une installation parfaite et un peu coûteuse, quand il s'agit de 30 à 40 vaches.

Les avantages, de l'autre côté, ne sont pas à dédaigner : 1o Le cultivateur a intérêt à produire du lait très gras et il peut soigner ainsi ses vaches avec plus de profit ; 2o Le lait, qui doit être écrémé avant d'avoir servi pour la production du meilleur beurre, reste à la maison et peut être employé avec grand avantage, tant dans le ménage que pour les animaux.

(2) Quant à faire une spécialité de la production d'un beurre excellent, nous sommes encore d'avis qu'un cultivateur qui prend la peine de s'installer convenablement pour cela, doit faire dépenser à ses vaches à peu près toute sa récolte. Quant au nombre de vaches à garder, la règle inviolable est de nourrir abondamment le troupeau, autant qu'il veut manger sans gaspillage ; la 2e c'est d'avoir, d'année en année, une réserve de fourrage, de manière à n'en manquer nullement après une mauvaise récolte ; la 3ème, c'est de ne garder que les vaches qui laissent un profit assuré, leurs dépenses payées ; la 4ème, c'est de donner une nourriture suffisamment riche de manière à pouvoir vendre au boucher tout animal qui, pour une raison ou pour une autre, cesse d'être profitable. L'application parfaite de ces règles donnera la mesure du nombre de vaches qu'un cultivateur doit garder

(3 et 4) Pour 30 à 40 vaches, la centrifuge Laval nous paraît le système le plus économique et le plus profitable. Un seul cheval suffit. Pour tous les systèmes, il faut une abondance d'eau, la plus pure et la plus froide possible. Une construction de 16 pieds carrés environ, à l'abri de la chaleur comme du froid suffira. Nous la préférons à deux étages, dont un à demi en terre, si c'est pos-

sible, afin d'assurer plus de fraîcheur.

La centrifuge Laval coûte \$250 Le reste des appareils, outre le moteur, coûte tout au plus cinquante piastres.

(5) A proximité de Montréal, comme vous l'êtes, je crois que vous pouvez compter sur une moyenne de vingt-cinq cents, pourvu que vous vous appliquiez à faire le plus de beurre possible, en hiver. Avec du foin bien tendre et bien vert ; avec du son et du grain mûlu ébouillantés, vous ferez produire du lait très gras à vos vaches. Vous pourrez également dépenser autant de paille que de foin, à la condition de récolter vos pailles sur le vert et en parfait état. Il vaudrait mieux hacher paille et foin, et faire fermenter le tout. Si vous arrivez à faire vèler une partie considérable de vos vaches à l'automne, vous trouverez profitable de faire du beurre, même 25c. la livre l'hiver. Or, en soignant la qualité et l'apparence de votre produit, vous obtiendrez, assez facilement, une moyenne de 35 la lb pendant l'hiver entier.

Une bonne vache, parfaitement nourrie, doit produire annuellement de deux cents à deux cent cinquante lbs de beurre par année. Le lait écrémé d'une seule vache doit produire environ 125 à 150 lbs de lard par année. Le fumier, s'il est bien conservé, vaudra plus que les soins à donner au bétail. Ces chiffres, qui n'ont rien d'exagéré, étant donnés la meilleure nourriture et les meilleurs soins.—font voir qu'il est profitable de bien soigner le bétail producteur de beurre et de lard.

ED. A. BARNARD.

CONNAISSANCES UTILES

Les tapis d'escalier devraient toujours avoir trois ou quatre épaisseurs de papier placées au rebord de chaque degré, qui est la partie où ils s'usent le premier.

On dit qu'un verre de lait aussi chaud qu'on peut le boire est le moyen le plus prompt et le meilleur pour repoer un homme de grandes fatigues du corps ou de l'esprit.

Le rhume.—Versez environ une demi chopine d'eau bouillante sur un petit peu de camphre pulvérisé et respirez les vapeurs qui s'élèvent pendant dix ou vingt minutes. Vous éprouverez sur le champ un grand soulagement, et après deux ou trois répétitions on dit que le mal disparaît complètement.

Un écrivain dans le British Medical Journal déclare que l'élevation de la tête du lit, en plaçant sous chaque pied un bloc de bois l'épaisseur de deux briques, est un remède efficace pour les crampes. Des malades qui ont souffert la nuit, pleurant par les souffrances, ont trouvé que ce moyen donnait un soulagement immédiat, certain et permanent.

Il n'y a rien qui purifie comme l'air frais ; et on devrait ouvrir tous les jours toutes les chambres d'une maison, qu'on s'en soit servi ou non. Bien des méagères, parfaites sous les autres rapports, négligent d'aérer convenablement leur maison, et des germes de maladie se développent, et une maladie quelconque, dont on ne peut expliquer l'origine, attaque la famille.

Guérison des verrues.—On roule une feuille de papier quelconque, sans la serrer et on l'allume par un bout : il sort par l'autre une fumée âcre et épaisse que l'on recueille, sur une cuiller d'argent par exem-

ple ; elle y laisse un liquide jaunâtre que l'on recueille avec un morceau de ouate pour en frotter la verrue ; après deux ou trois opérations, celle-ci y renonce et s'en va.

A quoi peut servir un sac de sable.

On devrait employer le sable comme un article indispensable dans la chambre du malade. Procurez-vous du sable fin et propre, faites-le sécher dans un vaisseau de fer sur le poêle, faites un sac de flanelle d'à peu près 8 pouces carrés, remplissez-le avec le sable sec, et cousez l'ouverture soigneusement, recouvrez-le ensuite avec du coton ou de la toile afin d'empêcher le sable de s'échapper, et donnez plus de facilité pour le chauffer en le plaçant dans le fourneau ou même sur le dessus du poêle. Ayant une fois employé ce moyen vous ne vous servirez plus pour rechauffer les pieds ou les mains d'un malade, d'une bouteille d'eau chaude ou d'une brique. Le sable retient la chaleur pendant plusieurs heures, et le sac peut-être placé sur n'importe quelle partie du corps sans occasionner de souffrance. Chaque famille devrait avoir sous la main deux ou trois sacs de sable ainsi préparés.

ANNEE 1885

Etat de mariages, baptêmes, sépultures pour les paroisses suivantes :

	Mariages.	Baptêmes.	Sépultures.
St-Jérôme	38	146	249
St-Adolphe	3	6	6
St-Adèle	10	70	69
St-Agathe	9	120	63
St-Sophie	3	46	24
N. D. de Montfort	1	23	17
St-Hypolite	5	45	27
St-Sauveur	16	69	70
St-Lucie	8	33	17

LA SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE

Nous lisons dans l'Etendard du 9 courant :

Il y a eu hier soir dans les salles du Cabinet de Lecture Paroissial une réunion des officiers de l'association St Jean Baptiste, pour procéder à l'élection des membres du comité général c'est-à-dire du comité de régie

Les officiers suivant étaient présents. MM. J O Dupuis, J A S Craig, T Lefebvre, Son Honneur le Recorder B A T de Montigny, Dr Durocher, G Lamothe, G D Désautiers, AA Gauthier ; Frs Lapointe, J B Vallée, E A Martineau, J Savignac, L J A Cresse, T Gauthier, W Major, O Rolland, Ludger Lapointe, Aug Tétreault, Jules Allard, Eus Monty, Napoléon Richard, T Brunet, L N Demers, H Dupré, A Filiatrault, E Bélanger, S E Crevier, P Germain, J Dufresne, Oct Beaudin, François Hamelin, Alp Bastien, D Ménard, William Gravel, Ed Leduc, Alfred Deblois, Jos Giroux, R Laurendeau, C Renaud, J H Robillard, A Hobé, S Lépine, J Riendeau, H D Coté, Chas Sauvé, J A Dorval, A L Hurtubise, M Garapy, Jos Vennes, C Gagnier, F X Gareau, H A Lemieux, O Bastien.

M J O Dupuis, occupait le fauteuil. Après la lecture des minutes de la dernière assemblée par le secrétaire on procéda aux élections.

M. Lavallée proposa, secondé par Son Honneur le Recorder de Montigny, que M. Adolphe Ouimet fut élu président général de l'Association St Jean Baptiste.

M. T. Robillard secondé par M. H. A. Lemieux proposa M. Adolphe Desjardins M. P., en amendement.

Un sous-amendement proposé par M. George Lépine et secondé par

M. F. Riendeau présenta M. L. O. David.

Le sous-amendement et amendement furent perdus et la motion principale adoptée

M. Adolphe Ouimet aux applaudissements des personnes présentes fut alors déclaré élu

Les autres charges furent réparties comme suit :

1er vice président, M H C A Guimond,

2ème vice-président M Michel Lefebvre.

Secrétaire, M H St. Julien.

Trésorier, M. Thomas Gauthier, réélu.

Secrétaire, correspondant, M. Gustave Lamothe, réélu, commissaire ordonnateur, M Joseph Versailles, auditeur MM. Tétreau et Savignac

Les messieurs qui forment le comité de régie pour l'année courante sont tous des hommes d'énergie et nul doute que la société prospérera sous leur direction.

Avant de se disperser l'assemblée passa un vote de remerciement aux officiers sortant de charge et à M. J O Dupuis ex-Vice Président Général, qui depuis la mort de l'Hon. Juge T. J. J. Loranger a représenté si dignement l'association.

Il est facile de voir que le plus parfait accord n'a pas régné dans la société nationale.

La politique s'est mise de la partie et il y avait trois candidats à la présidence.

1o Un castor émérite, la fleur du castorisme, l'auteur, dit-on, de la brochure " Le parti, le pays et le grand-homme, "le rédacteur du défunt Franc-Parleur qui a publié " La comédie infernale " etc etc, enfin M. Adolphe Ouimet ;

2o Un national, M. Desjardins.

3o Un libéral, M. David

Il est évident qu'une scission profonde existe dans la société nationale, surtout depuis l'affaire Riel.

Au reste, du moment que sous le règne de M. J O Dupuis, on a inféodé notre société nationale à la cause de Riel, cette société a perdu le droit de s'appeler nationale.

L'affaire Riel a également divisé profondément nos conseils municipaux et cette division portera des fruits les plus amers.

Ainsi division et peut-être plus encore, dans nos sociétés nationales, dans nos corporations municipales. Voilà deux des plus déplorables résultats de l'affaire Riel.

Voilà ce que nous ont valu nos meneurs et ce qu'à laissé faire la naïveté de certaines honnêtes gens

NAISSANCE

Châte-aux-Iroquois.—La dame de M. Joseph Brisson mettait au monde le 3 courant une fille.

MAGNIFIQUE LOPIN

DE

TERRE A VENDRE

Un terrain contenant deux cents acres de bonne terre situé dans le 6e rang du canton Salaberry. 50 acres y sont déjà en culture. Cette propriété ne se trouve qu'à un mille du beau et florissant village de St Jovite ; tout le roulant sera compris dans la vente ; conditions très faciles.

S'adresser à

JACQUES LEONARD.

St Jovite 20 août 1885

Marché de St Jérôme

St Jérôme 9 Février 1886

Patates ear.y rose par sac...	0 50	0 55
Pois par minot.....	0 80	0 99
Avoine par poches deux minots	0 75	0 90
Orge par minot.....	0 50	5 60
Cheux par pièce	0 05	0 05
Miel par lbs.....	0 12	0 15
Beurre frais par lbs.....	0 18	0 2
Oeufs par douzaine.....	0 14	0 15
Lard par lbs.....	0 10	0 00
Lard par 100 lbs.....	6 50	6 75
Veau au quartier par lbs.....	0 06	0 07
Soucisse par lbs.....	0 12	0 13
Jambon par lbs.....	0 15	0 18
Mouton par lbs.....	0 05	0 06
Porcs fr. par lbs.....	0 07	0 08
Bœuf salé par lbs.....	0 15	0 17
ri.....	0 18	0
Soucisse de Boulogne.....	0 00	0 00
Saindoux au sceau.....	0 00	0
Poulets au couple.....	0 50	0 60
Canards au couple.....	0 25	0 30
Indes à la livre.....	0 00	0 00
Indes (vieux) au couple.....	0 00	0 00
Perdrix au couple.....	0 50	0 55
Foin ter par 100 bottes.....	7 00	8 00
Sucre d'érable.....	0 10	0 00
Sirope d'érable.....		
Fèves le minot.....	1 00	0 00
pommes le sac.....	1 15	1 20

AVIS

Nous prions instamment tous ceux qui vous sont endettés de faire remise immédiate de ce qu'ils nous doivent sur la réception de leur compte.
W. DESJARDINS
Adm. de la Cie. d'imprimerie du Nord.

Hotel BARCELO

ST-JEROME

M. ANTOINE BARCELO, si avantageusement connu du public voyageur, vient d'ouvrir un magnifique hôtel à St Jérôme à proximité du dépôt et au centre du commerce.
 Bâti sur la rue du marché, et faisant face à la rue Principale, où se trouvent le Palais de Justice, le bureau d'enregistrement et le bureau de poste, les principales maisons de commerce, les manufactures de toutes sortes, les moulins à scie et à farine, l'hôtel Barcelo offre aux hommes d'affaires, aux commerçants, et au public en général des avantages qu'ils ne trouveraient nulle part ailleurs.
 L'hôtel Barcelo est situé dans un des plus beaux sites de la ville de St Jérôme. La table est saine et bien servie. Chambres en grand nombre et bien meublées.
 Bonnes écuries et bonnes remises; on trouve à l'hôtel Barcelo tout le confort que l'on peut désirer. Une visite vous en convaincra.
 17 décembre 1885

A VENDRE

Vingt-cinq colonies d'abeilles toutes dans des ruches à cadres mobiles dites *Simplicite*.
 Prix modéré. Pour plus amples informations s'adresser au bureau du Nord.



PROVINCE DE QUEBEC }
 DISTRICT DE TERREBONNE }
COUR SUPREME:
 Ste-Scholastique le vingtième jour de janvier mil huit cent quatre vingt-six.
 PRESENT:
 L'honorable juge Belanger.
 No. 237
 James B Brown du township de Grenville, dans le comté d'Argenteuil dit district. Cultivateur.
 Demandeur.
 George J. McKenzie, de Lachute, dit comté et district, commerçant.
 Défendeur.
 Il est ordonné au défendeur de comparaître, dans les deux mois
 Par la Cour
ALPHONSE RABY
 Dép. P. C. S.



PROVINCE DE QUEBEC }
 DISTRICT DE TERREBONNE }
DANS LA COUR DE CIRCUIT DANS ET POUR LE DISTRICT DE TERREBONNE
 Ste-Scholastique, le quatorzième jour de janvier mil huit cent quatre vingt six.
 PRESENT:
 L'Honorable M. le Juge L. BELANGER
 J. C. S.
 No 302
 Charles Ouellette, cultivateur et commerçant de la paroisse Ste-Adèle, dans le dit district,
 Demandeur
 vs
 Elui Péron, cultivateur ci-devant de la paroisse St Jérôme, dit district et maintenant absent aux Etats-Unis d'Amérique, mais possédant des biens meubles et immeubles dans le dit district de Terrebonne
 Défendeur
 Il est ordonné au défendeur sur requête de MM. Prévost et Mathieu avocats du Demandeur de comparaître dans les deux mois.
 Par la Cour
ALPHONSE RABY
 4 Février 1886 Dép. P. C. S.



PROVINCE DE QUEBEC }
 DISTRICT DE TERREBONNE }
DANS LA COUR DE CIRCUIT DANS ET POUR LE DISTRICT DE TERREBONNE
 Ste-Scholastique, le quatorzième jour de janvier, mil huit cent quatre vingt six.
 PRESENT:
 L'Honorable M. le Juge L. BELANGER
 J. C. S.
 No 195
 Messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire de St Sulpice de Montréal, corps politique et incorporé ayant leur principal bureau d'affaires en la cité et district de Montréal.
 Demandeur
 vs
 Joseph Clavel dit St François, cultivateur ci-devant de la paroisse Ste-Scholastique dans le dit district de Terrebonne et maintenant absent de la province de Québec, mais possédant des biens dans le dit district de Terrebonne
 Défendeur
 Il est ordonné au Défendeur sur requête de MM. Prévost et Mathieu avocats du Demandeur de comparaître dans les deux mois.
 Par la Cour
ALPHONSE RABY
 4 Février 1886 Dép. P. C. S.

PIERRE SIMARD

SUCCESEUR

DE

W. E. ELLIOTT

MAGASIN

D'epiceries, vins, liqueurs, grains

PROVISIONS, FAIENGE,

COIN DES RUES

St-George et Ste-Anne

(Batisse Elliott)

E. CIBAUT,

MAGASIN

d'epiceries, vins, liqueurs, grains,

PROVISIONS, FERRONNERIES,

FAIENGE, CHAUSSURES, Etc

COIN DES RUES

Jacques-Cartier et Dumont

(Batisse Hervieux.)

St-Jérôme, 2 janvier 1882.



NO 63 NOTTON GARDEN, LONDRES et 246 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

Les lunettes et Binocles de B. Laurance de Londres sont les seuls véritables marchandises de ce genre importées dans le pays. Polies et extraites scientifiquement plus clair et pur caillou, elles sont sans contredit les plus appropriées pour modifier, ou ralentir les ravages causés par la vieillesse et conservent longtemps la vue bonne et intact.

Elles sont fortement recommandées par le Président, Vice-Président, Ex-Président Ex Vice-Président de l'association de médecine du Canada.

Le Président du Collège de médecine chirurgiens le Québec. Le doyen de la faculté médicale de l'Université Laval le Président de l'association médicale de la Nouvelle Ecosse.

Chaque paire de lunettes ou binocles portent le nom du manufacturier. "B. L."

Les personnes qui sont dans la nécessité de porter des verres, seront examinées sans charge extra, à la pharmacie. De cette manière seulement vous pouvez vous procurer le numéro qui ne sera pas préjudiciable à votre vue.

En vente chez le

Dr E. N. FOURNIER

Pharmacien.

Seul agent pour le comté.

St-Jérôme 13 mai 1885.

STATUTS DU CANADA

Prix des Statuts en vente au bureau de l'imprimeur de la Reine, Ottawa.

B. CHAMBERLIN

Imprimeur de la Reine

PROVINCE DU CANADA

	c	\$	c
Statuts Refondus H. C.....	3	25	00
" " B. 	3	25	80
Code de Procédure C. v.....	1	50	25
Code Civil.....			00
Lois Criminelles en 1 vol.....			80
Ordres en Conseil, à 1874.....			25

PUISSANCE DU CANADA

	\$	c	Vic.	\$	c
Statuts de 1860.....	5	24		1	25
" " 1870.....	8	"		0	40
" " 1871.....	8	"		1	50
" " 1872.....	0	"		1	25
" " 1873.....	0	60		0	
" " 1874.....	1	4		0	60
" " 1875.....	1	5	44	0	80
" " vol. II.....	0	"		0	60
" " 1876, Vol. I.....	0	80		1	25
" " " Vol. II.....	0	80	45	1	00
" " " Vol. III.....	1	50		1	00
" " 1877, Vol. I.....	1	"		2	00
" " " Vol. II.....	0	46		1	00
" " " Vol. III.....	1	"		0	60
" " 1878, Vol. I.....	0	"		2	00
" " " Vol. II.....					

Feuilleton du "NORD"

UNE Erreur Judiciaire

XVII

PIERRONNE.

(Suite)

La présence des nouveaux venus excita une vive curiosité ; on souhaitait vivement de connaître dans le pays les gens qui succédaient à la Got ; d'abord le choix du cabaret des *Quatre-Chemins* ne parut pas heureux ; il n'était guère fréquenté, et ceux qui s'y rendaient ne l'avaient guère.

La beauté de Pierronne fit changer l'avis premier ; on se dit que la beauté de la jeune fille attirerait les chalands ; que le père Dimanche avait plus d'écus que n'en contenait la caisse ferrée du notaire ; on admira l'élégance de Pierronne ! les jeunes filles la jalouserent, les gadiers la regardèrent passer et la suivirent des yeux ; tous ces motifs aidant, quand les vêpres furent finies, garçons et fillettes prirent la route du carrefour et entrèrent à la fois dans la cour qui laissait voir la salle verte disposée pour le bal et les jeux de quilles, de boules, de tonneau.

Les ménétriers, montés sur les classiques tonneaux, jouèrent les plus beaux bals du pays ; on dansa en frappant les talons les *Gars de Locminé*, la *Saboteuse de Lamballe* et les *Sauteuses de Lohéac*. Pierronne, debout près de son oncle, regardait avec plaisir ces danses caractérisées, cet entrain, la gaieté sans convention de cette brave jeunesse. De temps à autre, elle se penchait vers Dimanche, lui faisait une remarque ou une question puis circulait au milieu des groupes.

— Tu ne dances pas, Claudin ? demanda-t-elle.

— Man'zelle, dit le pauvre garçon, je gage qu'on me refuserait...

— Essaye...

Claudin s'avança vers une fille grande et sèche, que personne n'avait invitée encore ; il fit sa demande d'une voix timide, et sans doute la réponse fut cruelle, car il revint la tête baissée vers la nièce de Dimanche.

— Je le savais... murmura-t-il.

— Je t'invite, moi, dit Pierronne ! me semble que la mesure

de ces bals n'est pas difficile, tu me conduiras.

Claudin recula, rougit, balbutia une réponse ; mais Pierronne faisant un signe aux musiciens, l'archet chanta sur le violon le bal : *Ma mère, donnez-moi Pierrot*, et la jeune fille s'élança gaiement en tête de la colonne. Comme elle l'avait deviné, rien n'est plus facile que cette danse : on marche en mesure pendant quelque temps, puis on balance et l'on forme ce que nous appelons une chaîne anglaise ; après cela les danseurs se reprennent par la main et marchent de nouveau jusqu'à ce que l'air leur apprenne qu'ils doivent passer et repasser pour se retrouver encore.

Claudin crut qu'une fée changeait subitement sa destinée ; il rasa le sol comme s'il eût des ailes ; ses doigts filaient à peine les doigts mignons de Pierronne ; ses yeux bleus, humblement baissés comme d'habitude, brillèrent d'une lueur humide. Quand le bal fut achevé et qu'il eut ramené la jeune fille près de Dimanche, celle-ci dit à son cavalier :

— Maintenant, demande qui tu voudras, personne ne te refusera plus.

En effet, l'enfant perdu eut sa part de plaisir pour la première fois de sa vie ; ce fut une obligation de plus qu'il cacha dans les profondeurs de son âme pour la retrouver le jour où Pierronne et Dimanche pourraient avoir besoin de lui.

Quand la nuit fut venue, Dimanche prit une pipe renfermée dans un étui, et, après avoir conféré quelque temps avec les spectateurs du bal, il en fit cadeau au meilleur danseur du pays. Quand il recueillit les voix pour savoir à quelle fille revenait la belle ceinture de ruban violet choisie par Pierronne, il n'y eut qu'une voix pour désigner sa nièce ; celle-ci prit le ruban en souriant et courut le nouer à la taille d'une svelte danseuse. Dès lors, un parti se forma en faveur de Pierronne ; on jura qu'à vingt lieues du pays il n'était pas possible de trouver un cabaret où le cidre fut plus frais, le vingt à meilleur compte, l'aubergiste plus avenant et la fille plus jolie. On se sépara en se donnant rendez-vous pour le Dimanche suivant.

Lorsque le vieillard et Pierronne furent seuls, la jeune fille ouvrit son livre de comptes et lut : Recettes, cinquante-trois francs dix centimes ; dépenses, soixante-quinze francs quarante centimes. Cela va bien, ajouta-t-elle en fermant le registre. Encore deux mois, votre popularité comme ma royauté sont assurés dans tout le pays.

— A quel prix ! s'écria le père Dimanche.

— Mais aussi dans quel but ? répondit vivement Pierronne.

Le regard qu'elle jeta sur le cabaretier sembla chasser toute appréhension et dissiper, comme par enchantement, sa lassitude et des sourcils cruels. Il saisit la main de la jeune fille et s'agenouillant il la porta à ses lèvres.

— Relevez-vous, lui dit elle et n'oubliez pas les conventions.

Ainsi que Pierronne l'avait annoncé, on vit, le dimanche, la foule accourir de tous les côtés aux *Quatre-Chemins* ; ces jours-là Gothe se reposait, car la clientèle du cabaret était fort variée ; ceux qui venaient dans la salle noire et en fumée de la vieille s'y entassaient de préférence les jours de pluie, les soirs sombres, les nuits sans lune ; ils tenaient leurs conseils privés, donnaient des ordres à la ménagère du lieu, lui faisaient, comme jadis, numérotter et classer les ballots.

Le rebouteux partageait les profits illicites prélevés par la Gothe, sans que jamais un soupçon parût dans le regard ou se trahit dans les paroles de Pierronne à qui elle rendait ses comptes.

En voyant la foule se presser dans les salles, remplir les jardins, on pouvait croire que, selon son espérance, le cabaretier, ne tardait pas à former une belle dot pour sa nièce. Eux seuls connaissent l'état de la caisse ; tous les dimanches un déficit considérable, si on calcule d'après leur position apparente, se remarquait dans la balance des comptes. Comme la première fois, Pierronne souriait en lisant au vieillard le résultat de chaque journée.

Certes, si les profits étaient nuls, ce n'était pas la faute de Claudin ; jamais commis, garçon de café ou kelner allemand n'a servi avec une promptitude plus adroite, calculé plus juste, mesuré plus économiquement les verres. Si les livres de Pierronne constataient sa ruine au lieu de chiffrer ses profits, le pauvre abandonné n'en avait pas moins déployé un zèle, une attention dignes d'un résultat meilleur.

Quoique la profession du cabaretier ne soit pas des plus estimées d'ordinaire, la façon dont le bonhomme régissait les choses, la modestie de Pierronne, son assiduité à l'église, point dédaigné de venir aux *Quatre-Chemins*. Pierronne l'avait reçu dans la petite chambre tanquée de perse ; voyant un livre sur la table, il l'avait ouvert, puis, tout surpris, l'avait fermé en regardant la jeune fille qui rougit, non de honte, mais de modestie.

Au bout de trois mois, le père

Dimanche avait voix au chapitre, comme on dit vulgairement pour exprimer une sorte d'autorité dans l'opinion générale on lui offrit d'être mérguillier, et, si le maire était mort, nul doute qu'on eût prié de prendre en main les intérêts de la commune.

XVIII

RAYONS DE SOLEIL.

— Je vous l'avais bien dit, cette correspondance ne pourra toujours me consoler ; le miel s'en fera poison, et la consolation me deviendra une torture nouvelle ; vous avez refusé de me croire, fleur à fleur vous avez effeuillé votre âme devant moi, et désormais mon malheur est au comble.

— Vous n'avez pas réfléchi, jeune fille, que votre éducation était dans votre, et dans votre cœur, dans la poésie vivace que vous épanchiez devant moi. Maintenant ce n'est plus votre pitié que j'attends, votre amitié que je désire ; maintenant je vous aime, et je vous aime à jamais !

— Si, comme vous l'avez dit encore, libre ou prisonnier, je ne dois jamais vous voir ; si ma sortie de cet enfer est le terme de notre correspondance, si après avoir conversé avec vous, je vois mes entraves brisées, rentrer isolé, incompris dans un monde égoïste qui n'osa pas élever la voix pour me descendre, je vous en conjure, au nom des vaines offertes que je tentai pour vous éloigner de moi, retirez la main qui me sembla si douce et qui déjà me déchire le cœur.

— Ignorante des passions et de la vie, vous avez cru qu'une fraternité sublime comme la votre ne pouvait changer de nature ! Vous le voyez bien, vous vous êtes trompée ; il n'y a maintenant ni remède ni antidote possible, je n'en veux pas. Blessé par un amour sur lequel je m'appuyais et qui s'est brisé sous mes pieds, comme la glace sous les pas du patineur, je veux mourir en caressant le noble amour que votre âme alluma dans la mienne. Vos consolations, vos encouragements seraient inutiles ; vous êtes coupable à votre tour ; vous avez abusé de la magie du mystère de la sainteté du malheur, de la naïveté qui m'a séduit ; je me sens le plus malheureux des hommes, et désormais ce ne sont ni mes chaînes ni ma captivité qui me feront souffrir.

— Si vous ne retractez pas la condamnation sous laquelle je plie, si vous ne promettez pas que le premier rayon de lumière

qui luiza pour moi hors d'ici sera celui de vos yeux, je maudirai votre souvenir pour les tourments qu'il ajoute à tourments déjà trop amers. Pour moi vous serez toujours la plus belle et la plus parfaite des créatures, laissez-vous dépourvue de toutes les séductions qu'offre la beauté de la forme; nulle rivale ne s'élèvera à côté de vous: reine, sainte et martyr vous aurez toutes les pensées comme vous remplissez tous les vœux du malheureux qui pleure et vous appelant... Vous appelez-ais-je votre nom, seulement? Vous me l'avez caché; les anges n'ont pas de nom, et vous êtes un ange!

"Lorsque je pense à vous, quand je tends les bras vers un ombre en criant: *Elle!* je ne puis ajouter le nom intime qui répond aux fibres les plus secrètes de votre âme. Il doit être doux, le vôtre, ô jeune fille! Si je le savais, je ne voudrais prononcer que lui, le dire comme une prière et une action de grâce! Plus tard, quand les portes s'ouvriraient pour moi je le répéterais encore, mais cette fois à vos pieds, ému de joie et de reconnaissance.

"Je m'égarer, vous le voyez; je me vois déjà libre, libre et près de vous! Ma main soulève votre voile, le visage céleste qui rayonne dans mes rêves m'éblouit, je balbutie ce que j'ose encore vous écrire; — Je vous aime! Si votre fierté s'offense de cet aveu, si la colère anime vos regards en parcourant cette lettre, abandonnez moi! j'en serai content: je ne sais point partager mon âme. Vous l'avez prise, vous devez l'accepter ou vous la foulerez aux pieds comme le ver infime, la fleur flétrie, la neige souillée! Je m'expose à vos reproches, à vos courroux, je le sais; vous tromper plus longtemps sur l'état de mon cœur était impossible, et j'ai me mieux vous offenser par excès de sincérité que par la plus petite dissimulation. Prononcez sur moi!"

Lorsque la mystérieuse correspondance d'Emmanuel eut achevé cette lettre, elle la garda ouverte sur ses genoux, et, comme si elle eut eu la crainte qu'un œil indiscret épiât ses sensations et deviat leur violence à la rougeur qui colora son front, elle cacha son visage dans ses mains et demeura immobile. Quand elle le découvrit, il était inondé de larmes, de larmes chaudes, abondantes, brillantes comme les perles, larmes d'une joie si pure que jamais pareils trésors n'entrèrent dans l'écrin élu. Puis, comme si Dieu seul pouvait être le confident d'une émotion pareille, elle se prosterna et pria longtemps. Le soir venu, seule dans sa

chambre, aux douces lueurs d'une lampe qu'adoucissait un abat-jour rose découpé comme un dentelle, elle écrivit rapidement:

"Tout sentiment qui vient de vous est grand et noble; j'accepte celui que vous m'offrez à une condition seule: le passé est-il assez éteint pour que quelques étincelles ne puissent se faire jour à travers les cendres?"

Deux jours après elle avait cette réponse:

"Le passé est si bien mort que je n'y songe plus, même pour le maudire: vous bénir pour votre dévouement, n'était-ce pas le prouver? Je comprends votre susceptibilité ombrageuse, et je vous parle maintenant comme je parlerais à Dieu s'il m'interrogeait.

"À vingt ans, une jeune âme est souvent dans l'illusion, comme elle prend d'habitude pour son idole une créature plus avancée de la vie, il arrive qu'elle se heurte à une triste expérience des choses du monde et de l'amour! *Elle* est morte, bien morte! je l'ai ensevelie sous un mûris plus lourd que ne le furent les boucliers des Romains écrasant le corps de la femme qui vendait sa part pour des colliers! — Assez! assez sur elle!"

"Vous broderez un voile et vous l'étendrez sur le mausolée où j'ai refermé le calvaire de mes premières illusions. Ne les exhumez pas; elle nous asphyxierait comme le souffle putride des tombes! Parlons de vous, qui êtes la beauté, la grâce et le dévouement; parlons de nous, parce que Dieu, sans doute se montrera clément quelque jour.

"Les trésors de tendresse amassés en moi pendant les mois de captivité, les fraîches effraisons d'un amour qui me semble le premier de ma vie, tant il diffère de celui que j'éprouvai jadis, tout cela, je les répandrai à vos pieds pour les embaumer comme faisait Madeleine. Je passerai ma vie à l'adorer, à te cueillir des fleurs; je resterai à genoux devant toi sans oser lever les yeux jusqu'aux tiens! Oh! que je t'aimerai, jeune fille, et combien le souvenir de mes douleurs présentes me sera cher si tu dois les effacer par une félicité si grande!"

"Depuis près d'un an, les portes du bain se sont fermées sur moi! Un an! je ne vous ai pas revue. Puisque vous êtes libre et que vous ne semblez tout-puissante, ne pourriez-vous laisser dans ma nuit un sillon de lumière?"

"Vous me répétez: 'Espère!' Je le veux, oui, je veux espérer; mais j'ai plus besoin de vous voir

que la vision de l'espérance! Comment ferez-vous pour vous rendre aux vœux du malheureux qui vous aime? Je ne sais pas, je ne vous le demande pas; mais, pour me soutenir dans l'épreuve, je suis sûr que vous accéderez à ma prière; je vous attend, je vous désire pour éclairer ma nuit, pour mieux me convaincre que vous n'êtes pas un rêve, un mythe, un mensonge, que je ne suis pas un insensé, et qu'en vous aimant ce n'est pas à un ombre que s'adressent les battements de mon cœur."

Il faisait nuit; l'hiver cédait peu à peu la place au printemps, seulement un brouillard épais voilait le ciel et atténuait la lumière du gaz qui éclaire les rues de Brax.

Louise paisiblement assise dans un petit salon, tenait une broderie dont elle achevait les points de dentelle, tandis que deux oiseaux chantaient, au lieu de dormir, quel ques notes qui ressemblaient à un bonjour adressé à leur maîtresse. Louise n'était pas changée, seulement elle était un peu plus pâle. Près d'elle un calendrier, dont chaque soir une date effacée indiquait le nombre des jours écoulés depuis l'emprisonnement de Jean.

Le forçat objet d'une préférence si marquée semblait ne point sentir le poids des semaines; il avançait vers son but sans faiblesse, sans inquiétude; son amour ferme comme les chênes de son pays, ne pouvait être ébranlé par l'orage.

Louise, comme pour répondre à ses oiseaux, se mit à fredonner une de ces chansons naïves que les poètes ne savent pas faire et que les amoureux deviennent, chanson à la mélodie traînante, au rythme grave, écrit au mineur, et qu'elle avait apprise de lui, tandis que, réunis sur le plus que formaient les noues, ses racines d'un chêne, ils abrégèrent la longueur des journées par d'enfantines causeries et d'interminables refrains dont le vent portait les notes de colline en colline, et que les autres pasteurs se transmettaient de loin en loin comme un écho affaibli.

Le roulement d'une voiture interrompit la chanson de Louise; elle crut entendre monter l'escalier, écouta toute craintive, et bientôt une voix connue l'appela:

— Louise! Louise! c'est moi! L'ouvrière courut ouvrir, et une jeune dame entra dans la chambre. Un feu clair pétillait dans la cheminée: l'étranger, transi de froid, en approcha ses pieds; Louise la débarrassa

de son manteau, et, revenant près d'elle, s'agenouilla pour mieux la voir.

Vous ici, madame!
— Il m'a... de voir!
— Ah! vous êtes bien fait, madame!

— Et toi, m-n n'ont?

— Oh! moi, répondit Louise, vous le voyez, rien! me manque. Voici mes économies depuis huit mois; les les mets dans cette coupe de coco que mon Jean a sculptée lui-même. Le pauvre garçon, ne sachant comment vous témoigner sa reconnaissance, a fait à votre intention un chapelet que je devais vous envoyer prochainement. Si vous ne le trouvez pas indigne de vous, madame, Jean sera bien heureux de savoir que vous l'avez accepté.

— Je ne dirai mon rocaire que sur ces grains sculptés et fouillés si patiemment; répétez lui que cette attention m'a infiniment touchée. Louise, c'est après-demain dimanche, il nous faut une place dans la tribune pour assister à la messe. M. de Lormeuil et Jean nous verront; je suis sûr d'obtenir une autorisation pour visiter le bain en détail, et le pauvre Emmanuel sera fortifié pour toute une année.

Le lendemain Louise, alla trouver le curé qui se montrait si dévoué pour elle; les deux femmes protégées par l'aumônier, purent assister à la messe; les prisonniers, prévenus par un mot, les devinèrent plutôt qu'ils ne les virent.

Dans la journée, la jeune dame, après avoir fait déposer une somme importante à l'administration, demanda la faveur de visiter cette prison terrible. Sa jeunesse, sa beauté, sa générosité gagnèrent doublement sa cause.

(A SUIVRE)



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE
DE ST. JEROME

aux Entrepreneurs,

AVIS

Des soumissions cachetées, pour la construction d'un Aqueduc en bois, tuyaux en fonte rouge seront reçues aux Bureaux de la Corporation jusqu'au seize du courant à cinq heures M.
La Corporation ne s'obligeant pas d'accepter la plus basse ni aucune de ces soumissions.
Pour informations, s'adresser au sousigné, à son Bureau.

LOUIS LABELLE,

Secrétaire-Trésorier

Ville de St. Jérôme, 8 Février, 1886.

London Glasgow

COMPAGNIE

D'assurance

BUREAU Principal pour Montréal
Agent

Dr W. PREVOST

St-Jérôme 5 Novembre 1886

LA ROYALE

Compagnie d'assurance

D'ANGLAISME

Bureau principal pour le Canada.....MONTREAL

Actif de la Compagnie, \$21,000.00

Placé dans la Puissance pour protéger les assurés canadiens

PREs DE.... 500,000

AUX CULTIVATEURS ET PROPRIETAIRES de résidences privées :

Si vous désirez vous assurer dans une compagnie où vous trouverez une sécurité absolue, faites application à cette ancienne compagnie.

LA ROYALE,

qui a passé par de nombreuses épreuves et qui possède un surplus plus grand qu'aucune compagnie d'assurance dans le monde entier.

Taux bas, paiement et pertes acquittés avec promptitude

Cette compagnie s'est toujours distinguée par le haut caractère de son administration, l'étendue de ses ressources, la promptitude et l'équité dans le paiement de ses pertes. Les arrangements que j'ai faits, avec cette compagnie me permettent de prendre

Des risques agricoles, mercantiles et manufacturiers

à des taux presque équivalents à ceux des autres compagnies inférieures

M. H. GALT, M. P. } Agents pour
Wm TATLEY } le Canada.

Dr. C. L. le MARTIGNY

Agent pour St-Jérôme et le district Jérôme, 2 juin 1884

Defense D'avancer

A mon épouse Emma Desjardins, de St-Jovite sans un ordre signé de ma main.

MICHEL CONSTANTINEAU

New Richmond

Ste Croix

Nov 12 5 1 a.

Comté Wisconsin

J. H. LECLAIR

ARPEUTEUR

Autrefois employé à la commission de cadastre, a maintenant ouvert un bureau à St-Jérôme.

28 juillet 1881

A VENDRE

Peuvoir d'eau dont la chaussée est construite avec quatre arpent de terrain maison et dépendances.

La maison à vendre ou à louer. S'adresser au bureau de Poste, à

E. MARCHAND.

St-Jérôme 27 mars 1884.

L. P. Guillemette

Marchand de Nouveautés

ST-JEROME

Le soussigné informe le public en général qu'il vient d'acheter le stock de M. A. Corbett, et qu'il a ajouté ce qu'il y a de plus riche en fait de

TWEEDS.

SERGES.

COATINGS

Vous trouverez aussi à ce magasin un bel assortiment

D'étoffes a robe

Dans les patrons les plus élégants, les plus riches et les plus distingués.

Deux modèles de première classe sont attachés au magasin pour la consultation de

Chapeaux, robes, manteaux,

Un tailleur pour la confection d'habilllements pour hommes.

L. P. GUILLEMETTE,

BATISSE ELLIOTT

St-Jérôme, 11 mai 1883.

LOTTERIE NATIONALE

—DE—

M. LECURE A. LABELLE

VALEUR DES LOTS :

Première série - - \$50,000.00

GROS LOT : \$10,000.00

Deuxième série - - \$10,000.00

GROS LOT : \$2,500.00

LE QUATRIÈME TIRAGE

— Aura lieu au —

Cabinet de Lecture Paroissial,

vis-à-vis le Séminaire à Montréal,

Mercredi le 10 Février

A DEUX HEURES P. M.

COUT DU BILLET

Première Série..... \$1.00
Deuxième Série..... 25 Cts

Pour obtenir des billets, s'adresser soit en personne, soit par lettre s'adressées, au secrétaire, S. E. LEFEBVRE, No 79 rue St Jacques, Montréal.

Envoyez 5 cts pour port et enregistrement de l'envoi des billets (Etats-Unis 8 cts)

La liste officielle des numéros gagnants sera transmis le 16 Février à toute personne qui en fera la demande et enverra un timbre-poste de 3 cts.

LEBLANC & BOISVERT

AVCCATS

35 RUE ST-GABRIEL

MONTREAL

P. E. LEBLANC, M. P. P. O. BOISVERT, L. L. L.

M. Leblanc député à l'Assemblée Législative de Québec, suivra les cours du district de Terrebonne.

LIVRES ET PAPETERIE

Nous avons toujours, comme précédemment, un grand choix d'ouvrages de

LITTÉRATURE, HISTOIRE,

THEOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

et autres, formant un département spécial de notre magasin, avec les **LIVRES DE PRIÈRES, DE PIÉTÉ, les LIVRES DE COULE, ainsi que les articles de librairie proprement dits**

Les réparations et l'agrandissement ont été nécessités par l'augmentation des quantités de chaque espèce que nous sommes obligés d'avoir en magasin pour la vente au gros

NOS PRIX DEVIENT TOUTE CONCURRENCE en librairie comme en Papeterie.

J. B. ROLLAND & FILS

Nos 6, 8, 10, 12 et 14, Rue St-Vincent

MONTREAL.

TAUX EQUITABLES!

Paiements prompts!

CULTIVATEURS!

LA

Compagnie d'assurance

GLASGOW

AND

LONDON

De la Grande-Bretagne.

Capital — — \$2,500,000.
Revenus annuels, \$1,000,000.

Dr W. PREVOST.

Agent pour St. Jérôme.

12 Nov. 1885

1 a.

BANQUE

VILLE - MARIE

BATISSE M. GODFROID LAVIOLETTE

RUE DUMONT

ST-JEROME

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 heures avant-midi à 3 heures de l'après-midi. Ferme à 1 heure de l'après-midi le samedi.

J. A. THEBBRGE
Gerant

10 octobre 1881.

DR W. PREVOST

ST-JEROME

Ancien bureau du Dr FOURNIER

15 janvier 85

1 a

NOUVEAU MAGASIN

(EN FACE DU MARCHÉ)

d'épiceries, vins liqueurs, grains,

FLEUR, PROVISIONS.

FERRONNERIE.

VAISSALLE, Etc., etc.,

et spécialement les cierges et vins de messe pour les fabriques

L. LABELLE

Leclair & Allard

AVOCATS

NO 57, RUE SAINT-GABRIEL

MONTREAL

M. B.—Suivront les Cours des districts de Terrebonne et Richelieu.

Janvier 81 a.

Hotel St-Jovite

M. A. Dumouchel remercie bien sincèrement la nombreuse clientèle qui l'a si bien encouragé jusqu'à ce jour et aime à informer le public qu'il vient de faire des réparations importantes à sa maison. Il pourra à l'avenir servir ses pratiques avec plus de facilité et de confort. Il fait appel à tout le monde sans exception, car il entend tenir un hôtel de première classe.

C'est l'hôtel de la rue de St-Agathe à St-Jovite et de la Chute aux Iroquois : les deux malles s'y rencontrent tous les mardi et vendredi de chaque semaine, et qui est un grand avantage pour les voyageurs. De plus, je tiendrai chevaux et voitures convenables pour transporter les voyageurs à des prix raisonnables.

12 juillet 1881

1 a.

Bonne nouvelle

M. Stanislas Desormeaux si bien connu du public fait savoir qu'il ouvrira son hôtel le 1er mai prochain dans le bloc qu'il possède au coin du marché sur rue St-Georges. On trouvera à cet établissement tout le confort possible et Monsieur n'a rien négligé pour faire de sa maison un hôtel de première classe

St-Jérôme 30 avril 1885

FONDERIE

DUMONTVILLE

A

ST JEROME

Bonne occasion pour acheter des poêles à bon marché.

PROFITEZ DE CETTE AVANTAGE SANS PRECEDENT

Les soussignés désirant réaliser le surplus de leur stock de poêles ont réduit les prix comme suit :

Poêles doubles 3 pieds	pour \$9.50
" doubles 2 1/2 "	" 8.00
" de cuisine No 8	" 12.00
" bas 38 pouces	" 9.00
" bas 32 pouces	" 7.50
" bas 26 pouces	" 5.50

Nous vendrons à 3, 4 et 6 mois avec une légère augmentation sur les prix ci-haut. Nous recevrons la vieille fonte en échange à raison de 60 centins la 100 livres, et le cuivre à 8 centins la livre. En stock : canards, chaudrons etc., etc. à très bas prix.

Machines complètes et améliorées de moulins à scies circulaires.

—MACHINERIES GENERALEMENT—

Invitation spéciale aux propriétaires de moulins.

Tournage d'arbres de couche jusqu'à 16 pieds. Planage, filetage, taraudage, boulonnage, etc. etc.

Filetage à fils en V ou carrés.

Presses à copier les lettres. Nous fondons aussi le cuivre.

ALF. A. LA VIOLETTE & Cie.
Propriétaires.

10 centes

1 a.